

Biodiversité et écosystèmes

GRI 304-2

SDG 9, SDG 15

La majorité de l'infrastructure du réseau qui alimente les services de Bell, est située à l'extérieur, qu'il soit aérien, souterrain ou sous-marin. Les équipes de Bell travaillent tous les jours dans les milieux naturels pour installer, entretenir, réparer ou mettre hors service ces infrastructures. Ces activités peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement naturel et humain.

Dans le but de protéger la biodiversité et les écosystèmes canadiens, Bell supervise avec diligence son programme de biodiversité et d'interférence avec les écosystèmes. Ce dernier régit les projets de réseau de façon responsable en raison des interférences potentielles avec les habitats naturels et les zones écosensibles. Nous accordons également une attention particulière à l'atténuation de la dégradation de l'intégrité de la biosphère et aux impacts sur les systèmes terrestres. Ainsi, chaque projet est soigneusement étudié et les impacts environnementaux potentiels sont évalués dans le but de les minimiser.

Répercussions sur le réseau

L'infrastructure du réseau de télécommunications de Bell est déployée à grande échelle dans différents territoires et écosystèmes. Les sous-programmes de gestion de la biodiversité et de gestion des infrastructures du réseau vise à assurer que nos pratiques opérationnelles respectent les lois et les règlements applicables, notamment par :

- la réalisation d'évaluations environnementales;
- l'obtention des permis et autorisations de travail applicables et l'obligation de s'y conformer;
- l'atténuation des impacts environnementaux;
- le respect des limites d'émissions atmosphériques et sonores.

Les cadres et procédures régissant les sous-programmes sont intégrés aux pratiques opérationnelles de Bell, y compris un processus d'examen de l'approbation de projet au cours duquel les répercussions environnementales potentielles sont évitées ou atténuées avant la mise en chantier du projet. La protection de la faune, de la végétation, de l'eau et du sol est une considération clé prise en compte à chaque étape d'un projet de réseau que ce soit au niveau de sa planification, sa conception ou de sa mise en chantier, ainsi que lors des projets d'entretien ou de mise hors service des installations.

Des inspections sont régulièrement effectuées sur un échantillon de projets de réseau afin de valider la conformité aux lois, aux règlements et aux normes de Bell. L'équipe de Responsabilité d'entreprise et environnement de Bell effectue également des vérifications internes des projets chaque année afin de valider ces mêmes critères et la conformité aux engagements de l'entreprise.



Gestion des arbres

Bell s'efforce de protéger la faune canadienne de plusieurs façons, car notre infrastructure de réseau interagit directement avec l'environnement naturel. Tous les employés et entrepreneurs travaillant sur le réseau doivent suivre nos pratiques de gestion responsable des arbres. Ces pratiques comprennent la prise de mesures pour réduire au minimum l'élagage, la coupe et le défrichage des arbres pendant le déploiement du réseau, tout en maintenant l'intégrité de celui-ci. Dans l'intérêt de la protection de la biodiversité, les employés sont sensibilisés à l'aide de notre cadre de gestion des arbres sur la façon et le moment où les arbres peuvent être élagués et sur la façon dont les résidus de bois doivent être traités.

En 2022, Bell a lancé un nouveau partenariat avec Arbres Canada, un organisme national sans but lucratif voué à la plantation et à l'entretien des arbres en milieu rural et urbain, afin de célébrer la Journée nationale de l'arbre. Le 21 septembre, les employés de Bell ont aidé à planter 3 500 arbres partout au Canada. Nous sommes désormais engagés à participer à des activités de plantation d'arbres partout au pays et à contribuer au [Programme 2 milliards d'arbres](#) du Canada.



Gestion parasitaire

Afin d'assurer l'intégrité du réseau de Bell ainsi que la sécurité des employés et des membres de la collectivité, il est important pour Bell de contrôler la prolifération de la végétation, des insectes et des petits animaux qui peuvent poser un risque au réseau ou aux employés. Pour régler ces problèmes, Le cadre de gestion de la lutte antiparasitaire de Bell établit des lignes directrices pour régler ce type de problème conformément aux lois et aux pratiques exemplaires applicables. Il est intégré au sous-programme de la biodiversité de Bell.

Sauf dans les situations d'urgence, Bell exige que des méthodes physiques et mécaniques soient priorisées avant toute autre méthode de lutte contre la propagation des ravageurs ou parasites. Bell permet l'utilisation de pesticides dans des circonstances atténuantes ou seulement lorsque les méthodes physiques et mécaniques se sont révélées infructueuses.



Perspectives futures

Bell est déterminée à maintenir un programme rigoureux de gestion de la biodiversité et des interférences avec les écosystèmes qui accorde la priorité à l'évitement des dommages environnementaux, au travail en harmonie avec la nature et au maintien d'interactions respectueuses de la faune et la flore.

Nous prévoyons accroître notre engagement à l'égard d'initiatives qui protègent de façon proactive la biodiversité et les écosystèmes canadiens. Plus précisément, nous visons à maintenir et à élargir nos efforts de plantation d'arbres et à améliorer la gestion de nos interactions avec les espèces protégées ou en voie de disparition.

Dans la mesure où cette fiche d'information contient des déclarations prospectives, y compris, sans s'y limiter, sur nos perspectives commerciales, plans, objectifs, buts, cibles, priorités stratégiques, engagements, ainsi que d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques, ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont l'objet de risques et d'incertitudes et reposent sur des hypothèses donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Se reporter au plus récent rapport de gestion annuel de BCE Inc., mis à jour dans les rapports de gestion trimestriels ultérieurs de BCE Inc., pour obtenir plus d'information au sujet de ces risques, incertitudes et hypothèses. Les rapports de gestion de BCE Inc. sont disponibles sur son site web à bce.ca, sur SEDAR à sedar.com et sur EDGAR à sec.gov.